

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0051553.2025.002</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SARL LA FERME DU P'TIT PIERROT</b> Adresse <b>100 Chemin des halles 85300 Challans</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>24 mai 2025 07:43:24 +02 (Europe/Brussels)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>			Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>16/05/2025</b> au <b>31/03/2027</b>	

DÉLIVRÉ

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruits et fruits préparés: Fraise	Biologique
	Fruits et fruits préparés: Prune	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Aubergine	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Autres légumes	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Betterave	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Chou	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Concombre	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Courge	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Céleri	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Fève	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Haricot	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Maraichage diversifié	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Navet	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Oignon	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Panais	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Petit pois	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Poivron	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Pomme de terre	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Radis	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Rhubarbe	Biologique
	Légumes et légumes préparés: Tomate	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Jachère	Biologique
	Prairies, landes et pâturages: Prairie permanente	Biologique
Prairies, landes et pâturages: Prairie temporaire	Biologique	
Prairies, landes et pâturages: Surface de biodiversité (autres)	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a>	
II.9 Autres informations		
Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [ <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index</a> ] fait foi.		